



Conseil Municipal  
commune de Fontenay-Mauvoisin

Extrait du registre  
des délibérations  
du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 04/09/2023

Reçu en préfecture le 04/09/2023

Publié le

ID : 078-217802453-20230829-D2023\_0030-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES

ARRONDISSEMENT DE  
MANTES-LA-JOLIE

N° 2023-030

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Fontenay-Mauvoisin en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Dominique JOSSEAUME, Maire.

**Etaient Présents** : Messieurs JOSSEAUME, DUFOUR, LE BARON, LOPEZ, THEPENIER (pouvoir reçu de Monsieur GOUYETTE) et PASCO, Mesdames LEFEVRE et LALLEMAND (pouvoir reçu de Madame DOUVILLE)

**Etaient Absents** : Madame DOUVILLE (pouvoir donné à Madame LEFEVRE, Monsieur GOUYETTE (pouvoir donné à Monsieur THEPENIER)

**Secrétaire de Séance** : Madame LEFEVRE

**Nombre de membres en exercice** : 10 ; **Présents** : 8 ; **Absents** : 2 ; **Votants** : 10

### ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION

DU 09/06/2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** que Monsieur le Maire a transmis par mail, avec la convocation à la présente réunion, le projet de procès-verbal ;

**CONSIDERANT** que Monsieur le Maire invite les membres présents à faire leurs remarques.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents,**

8 voix Pour

0 voix Contre

2 Abstention

- **ADOpte** le procès-verbal de la précédente réunion ainsi présenté.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOURS MOIS ET AN DESIGNES CI-DESSUS

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-préfecture de Mantes-la-Jolie au titre du contrôle de légalité Le : 31/08/2023

Et publiée le : 31/08/2023

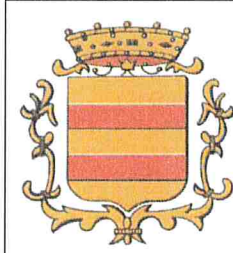
Certifié exécutoire le : 31/08/2023

Le Maire,  
Dominique JOSSEAUME



Le Maire,  
Dominique JOSSEAUME





Conseil Municipal  
Commune de Fontenay-Mauvoisin

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 JUIN 2023

DÉPARTEMENT DES YVELINES

ARRONDISSEMENT DE  
MANTES-LA-JOLIE

5

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Fontenay-Mauvoisin en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Dominique JOSSEAUME, Maire.

**Etaient Présents** : Messieurs LE BARON (pouvoir reçu de Monsieur DUFOUR), PASCO, GOUYETTE (pouvoir reçu de Monsieur THEPENIER) et JOSSEAUME, Madame LEFEVRE (Pouvoir reçu de Madame LALLEMAND) et Madame DOUVILLE

**Etaient Absents** : Monsieur DUFOUR (pouvoir donné à Monsieur LE BARON), Monsieur THEPENIER (pouvoir donné à Monsieur GOUYETTE), Monsieur LOPEZ, Madame LALLEMAND (pouvoir donné à Madame LEFEVRE)

**Secrétaire de Séance** : Madame LEFEVRE

**Nombre de membres en exercice : 10 ; Présents : 6 ; Absents : 4 ; Votants : 9**

Le quorum étant atteint, M. Dominique JOSSEAUME, Maire, ouvre la séance à 19h00.

1. Désignation d'un secrétaire,
2. Elections du délégué et des trois suppléants pour les élections sénatoriales 2023,

### **Point n° 1 : Désignation d'un secrétaire**

**Secrétaire de Séance** : Madame LEFEVRE Liliane.

### **Point n° 2 : DESIGNATION DU DELEGUE ET DES TROIS SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES 2023**

Vu le Code Electoral,

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral n° 78-2023-05 fixant le mode de scrutin et les suppléants à désigner le 9 juin 2023 par commune en vue des élections municipales du 24/09/2023,

Le bureau électoral est composé des 2 conseillers les plus âgés : Messieurs GOUYETTE et LE BARON et des 2 conseillers les plus jeunes Monsieur PASCO et Madame DOUVILLE.

Le Conseil Municipal de Fontenay Mauvoisin est composé de 11 membres. Suite à la démission d'une conseillère municipale, le Conseil Municipal de Fontenay Mauvoisin ne comporte donc que 10 membres.

A l'ouverture du scrutin, 6 membres étaient présents physiquement.

Le nombre de votant étaient de 9.

Le nombre de suffrage exprimés étaient de 9.

Le nombre de Blanc étaient de 0.

Le nombre de nul étaient de 0.

Monsieur JOSSEAUME Dominique, candidat délégué, a reçu 9 de suffrage exprimés.

Monsieur LE BARON Jean-Philippe, candidat suppléant, a reçu 9 de suffrage exprimés.

Monsieur PASCO Loïc, candidat suppléant, a reçu 9 de suffrage exprimés.

Monsieur GOUYETTE Marc, candidat suppléant, a reçu 9 de suffrage exprimés.

Tous ont accepté la mission de représenter la commune aux prochaines élections sénatoriales.

---

M. Dominique JOSSEAUME, Maire, clos la séance à 19h26.

---

Le 13 juin 2023

Le Maire,

Dominique JOSSEAUME



Secrétaire de séance

Madame LEFEVRE

